

Erevan, le 8 octobre 2020

ELECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT 2020-2021

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves

J'ai le plaisir de vous inviter, **mercredi 21 octobre 2020**, à participer aux élections de vos 4 représentants au Conseil d'Établissement.

Cette instance présidée par le Chef d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels, et de représentants des parents et des élèves.

Le Conseil d'établissement est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est compétent pour le premier degré et le second degré. Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les 4 représentants des parents d'élèves seront élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste. Chaque liste est composée de 4 titulaires et de 4 suppléants (au maximum), présentés selon un ordre préférentiel mais la liste présentée peut être incomplète.

Attention : Notre établissement comporte les deux degrés d'enseignement, seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du premier et second degré sont recevables.

Les listes de **candidats** (la déclaration de candidature doit être signée par chaque candidat) devront être déposées au secrétariat de l'établissement pour : le vendredi 16 octobre à 13 h, délai de rigueur.

Vous recevrez lundi 19 octobre au plus tard le **matériel de vote** ainsi que les instructions vous permettant d'accomplir votre devoir électoral. Ce matériel vous sera transmis sous enveloppe, par l'intermédiaire de votre enfant, qui le recevra en classe.

Chaque parent est électeur et a droit à un seul vote.

Le vote, en raison du protocole sanitaire, se fera uniquement par correspondance.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Proviseur